



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**

**Mercredi 11 juillet 2012 à 19h00**

**Bureau administratif**  
**13bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Daniel Monneret, Philippe Passot, Alain Waille,

**EXCUSES** : Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Christian David, Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Françoise Crespy, Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann

**ABSENT** : Néant

**POUVOIR :**

Jacques Lançon a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean Pierre Ackermann a donné pouvoir à Jean-François Demarchi, Christian David a donné pouvoir à Nicolas Gindre

Soit 9 présents et 12 votants

La convocation pour la séance du 11 juillet, datée du 4 juillet 2012 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 29<sup>ème</sup> bureau du 27 juin 2012**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**1-2-1 Fédération des maisons de santé comtoises : désignation d'un représentant**

Par délibération du 4 juillet 2012, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la fédération des maisons de santé comtoises.

Le bureau communautaire décide, à l'unanimité, de désigner M. Ackermann Jean-Pierre, conseiller communautaire, en tant que représentant de la communauté de communes au sein de la fédération des maisons de santé comtoises.

**1-2-2 Rénovation de l'église de Rogna**

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour la rénovation de l'église de Rogna a été faite selon la procédure adaptée allotie de la manière suivante :

Lot n°1 : Gros œuvre, maçonnerie ;

Lot n°2 : Charpente bois ;

Lot n°3 : Couverture zinc, zinguerie.

Ces marchés sont passés pour une durée d'exécution de trois mois entre le mois de septembre et le mois de novembre 2012.

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au conseil communautaire de retenir :

- pour le lot n°1 l'entreprise PESENTI pour un montant de 54 916,41 € TTC ;
- pour le lot n°2 l'entreprise CONTET BOUROTTE pour un montant de 46 435,42 € TTC ;
- pour le lot n°3 l'entreprise BAT'AU TOI pour un montant de 53 003,37 € TTC ;

Le montant total de l'opération est donc de 154 355,20 € TTC. L'estimation administrative s'élevait à 203 320 € TTC.

A l'unanimité, le bureau communautaire accepte les entreprises ci-dessus désignées et autorise le Président à signer les pièces du marché.

## ECONOMIE

### 1-3 Tourisme : étude de développement économique – attribution du marché

Lors de sa séance du 4 juillet le conseil communautaire a adopté le principe d'une étude de développement touristique comme suite notamment aux travaux effectués par le comité consultatif « activités neige ».

Une consultation a été faite pour choisir un cabinet d'étude, 15 dossiers ont été téléchargés.

Seule la société Orgalis a fait une proposition aussi dans ces conditions, il ne semble pas possible de pouvoir donner suite à cette seule proposition par manque notamment d'élément de comparaison.

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité de déclarer la consultation infructueuse et autorise le président à lancer une nouvelle consultation.

## FINANCES

### 1-4 Convention entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et le VVF Villages de Lélex (découverte l'Atelier des savoir-faire)

Le village de vacances «la Valsérine» de Lélex propose de faire la promotion de l'Atelier des Savoir-Faire.

Il pourrait être établi une convention avec le VVF Villages pour faciliter l'accès à ces installations par le biais du porte clé VVF Villages faisant bénéficier son porteur de tarifs réduits.

Les tarifs proposés sont :

	Tarifs normaux	Tarifs réduits
<b>Adulte</b>	4.50 €	3 €
<b>Enfant</b>	2.50 €	2 €

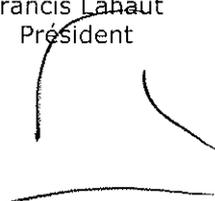
Le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à établir et signer la convention à intervenir avec le VVF villages en vue d'un accès privilégié à l'Atelier des savoir-faire.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président



Philippe Passot  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,  
Le 13 juillet 2012

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.